



LIANTS HYDRAULIQUES

Certificat

Certificate

Contrôlé par la Ville de Paris

Secrétariat Technique :

Laboratoire d'Essais des Matériaux de la Ville de Paris

15, rue Jean-Baptiste Berlier – 75013 PARIS

Tél.01 44 08 97 00

Correspondant AFNOR Certification :

Sébastien KOSTIC - Tél.01 41 62 60 41

COLACEM S.p.A

Monsieur Le Directeur

Via della Vittoriana, 60

IT-06024 GUBBIO (PG)

ITALIE

**Certificat Reconduction de la marque
NF-LIANTS HYDRAULIQUES**

N° 1031.12 du 30/03/2026

Usine de : RASSINA

est autorisée à apposer la marque NF en application des règles générales de la marque NF et du référentiel de certification NF-LIANTS HYDRAULIQUES (NF002) sur les emballages et lettres de voiture des produits suivants :

**Désignation selon
le référentiel NF002**

**Date
de la 1^{ère} admission**

**Teneur des
constituants**

Norme

CEM II/B-LL 42,5 R CE NF

28.08.2024

LL23

NF EN 197-1 : 2012

Certains de ces produits sont également conformes à la norme NF P 15-317 : 2021 (PM), NF P 15-318 : 2006 (CP1 ou CP2), NF P 15-319 : 2014 (ES), pour les caractéristiques complémentaires mentionnées.

Ce certificat atteste que ces produits sont certifiés conformes aux normes et aux exigences supplémentaires après évaluation par AFNOR Certification tel que spécifié dans le référentiel de certification NF-LIANTS HYDRAULIQUES.

Ce certificat annule et remplace tout certificat antérieur.

Ce certificat est valable 1 an à compter du 30/03/2026, sous réserve des contrôles effectués par AFNOR Certification qui peut prendre toute décision conformément aux règles générales de la marque NF et au référentiel de certification NF-LIANTS HYDRAULIQUES.

Directeur Général
Julien NIZRI



**DECISION du 30/03/2026
ANNEXE AU CERTIFICAT N° 1031.12**

Comme suite à votre courrier du 30.03.2026, nous avons bien noté que l'usine de **RASSINA** arrête temporairement la fabrication du ciment suivant :

➤ **CEM I 52,5 R NF**

à compter du 30.03.2026

En conséquence, **je prononce la suspension provisoire** de ce ciment.

Je vous rappelle que vous ne devez plus apposer la marque NF sur le produit cité ci-dessus ni sur les supports de communication.

- D'autres produits issus de la même usine sont fabriqués et bénéficient du droit d'usage de la marque NF-LIANTS HYDRAULIQUES. Ainsi, il me sera possible de lever la suspension :

⇒ si l'interruption de fabrication est inférieure à 6 mois

et

⇒ si vous informez AFNOR Certification et le Secrétariat Technique de la reprise de fabrication.

- Si l'interruption est supérieure à 6 mois, mais inférieure à un an, il me sera possible de lever la suspension sous réserve :

⇒ que tous les autres produits de l'usine bénéficiaire du droit d'usage de la marque NF n'aient pas fait l'objet de sanction.

Nota : la levée de la suspension provisoire sera confirmée par l'examen des résultats d'une série d'essais portant sur 6 prélèvements .

- Au-delà de 12 mois de suspension, le droit d'usage de la marque NF et le certificat CE de constance des performances seront retirés automatiquement.



Ophélie BULOT
Responsable du Département
Service Clients Grands Comptes